



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE ANSE
Mairie Place du Général de Gaulle
69480 ANSE

Contact : Service Marchés Publics – Commune de Anse
Mme Isabelle BRETTON- Tél : 04 74 67 03 84 – ibretton@mairie-anse.fr

2. Représentant légal du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Maire Daniel POMERET

3. Procédure de passation

La procédure de passation est la procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il suit les dispositions de l'article 77 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés à tranches optionnelles.

4. Objet de la consultation

Nature : La présente consultation a pour objet les aménagements et les travaux de Voiries Réseaux Divers dans le cadre de la requalification des abords de l'école Cassin à ANSE.

Lieux d'exécution :

- Rue des 3 châtelers, Rue du 8 mai 1945 et Square F. Brossat à ANSE

5. Conditions de la consultation

Procédure : Procédure adaptée

Lots : le marché n'est pas alloti.

Variantes et options :

Les travaux optionnels et variantes devront être obligatoirement tous renseignés.

6. Financement

Financement propre, délai de paiement conforme à la réglementation en vigueur au moment du lancement de la consultation.

7. Conditions de participation

Documents à produire :

DC1 et DC2, attestation de responsabilité civile et décennale de l'entreprise
Qualification Qualipaysage P120 ou références similaires

Le règlement de la consultation daté et signé
L'acte d'engagement daté et signé
Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) daté et signé
Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) daté et signé
Le cadre de mémoire technique
Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) daté et signé
La note technique
Un planning prévisionnel de réalisation signé par l'entreprise

Modalité et Critères d'attribution :

Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou un groupement solidaire d'entreprises.
Sélection des candidatures et le jugement des offres effectués dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics. Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.
Seront éliminés les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 et 45 du code des marchés publics ainsi que les candidats ne pouvant justifier d'une qualification minimum PI120, de Qualipaysage.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la façon suivante :

- Prix des prestations : 40 %
- Dossier technique : 30 %
- Délai de réalisation : 30 %

La commune de Anse se réserve le droit de négocier avec les trois entreprises les mieux placées à l'issue de l'analyse des offres.

8. Offres

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français

Unité monétaire utilisée : euro

Validité des offres : cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

9. Date limite de réception des offres

Vendredi 24 mai 2019 à 16 heures

10. Obtention du dossier de consultation

Téléchargeable sur www.klekoon.com

11. Dépôt

Les offres ne pourront pas être transmises sur support papier
Dépôt dématérialisé sur le site www.klekoon.com

Date d'envoi du présent avis

Mardi 30 avril 2019